

ARRÊTÉ N° 2022_312

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME JULIETTE GRIFFOND, CHEFFE DE SERVICE DE LA MISSION ÉGALITÉ-DIVERSITÉ DU PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET MODERNISATION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental 2019-565 du 13 décembre 2019 relatif à la transformation du pôle pilotage, ressources humaines, diversité en pôle ressources humaines et modernisation ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Délégation est donnée à Mme Juliette Griffond, cheffe de service de la mission « égalité-diversité » du pôle ressources humaines et modernisation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

I - En matière d'administration générale

- a) toutes correspondances administratives courantes, à l'exception des courriers adressés aux élus, ministres, représentants de l'Etat ou organismes publics de niveau national ou régional,
- b) les authentications des documents administratifs ou comptables, les extraits conformes et les certificats,
- c) les mentions de la publicité et du caractère exécutoire de tous actes administratifs pris par les instances délibérantes du Département et par le président du Conseil départemental ou les vice-présidents,

II - En matière de budget et de comptabilité

- a) les engagements des dépenses dans la limite de 40.000 €,
- b) les liquidations des dépenses et des recettes.

III – En matière de politique d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations

- les commandes de prestations relatives à la réalisation d'évènements de sensibilisation, d'études, à la mise en œuvre de dispositifs d'accès aux droits, ainsi qu'à la conception de supports de communication.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs du Département*.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté
le

Juliette Griffond

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le